

assuré social GUYOT LILIANE nº de Sécurité Sociale 2 49 04 29 233 092 77

Pour toutes vos démarches, utilisez le compte ameli ou l'application ameli pour smartphone

SERVICE COURRIER LE

0 6 FEV. 2024

CPAM de l'HERAULT 29, cours Gambetta 34934 MONTPELLIER CEDEX 9

MME. GUYOT LILIANE 182 AV PIERRE RACINE BAT A COMMODORE 34280 LA GRANDE MOTTE

Voici le détail des versements vous concernant pour la journée du 08/01/2024

Le remboursement des sommes que vous avez avancées est d'ores et déjà effectué sur votre compte. Ces informations ont été directement transmises par votre caisse d'assurance maladie à votre organisme complémentaire. En conséquence, vous n'avez pas besoin de lui envoyer ce relevé.

vos remboursements de soins					
dates	nature des prestations	montant payé	base du rembours.	taux	montant versé
	pour LILIANE né(e) le 04/04/1949				
	maladie				
	réf 2540 2400540011130				
28/12/2023	PARCOURS COORDONNE - MEDECIN CORRESPONDANT ACTE D IMAGERIE Coord (ADI)	27,75	27,75	70 %	19,43
	participation forfaltaire (PFH)		1		-1,00
	lo 00/04/2024 + 40 42 aven/a)				

le 08/01/2024 : 18,43 euro(s)



assuré social GUYOT LILIANE
nº de Sécurité Sociale 2 49 04 29 233 092 77
Pour toutes vos démarches, utilisez le compte ameli
ou l'application ameli pour smartphone

CPAM de l'HERAULT 29, cours Gambetta 34934 MONTPELLIER CEDEX 9

MME. GUYOT LILIANE 182 AV PIERRE RACINE BAT A COMMODORE 34280 LA GRANDE MOTTE SERVICE COURRIER LE 0 6 FEV. 2024

Voici le détail des versements vous concernant pour la journée du 26/12/2023

Le remboursement des sommes que vous avez avancées est d'ores et déjà effectué sur votre compte. Ces informations ont été directement transmises par votre caisse d'assurance maladie à votre organisme complémentaire. En conséquence, vous n'avez pas besoin de lui envoyer ce relevé.

vos remboursements de soins							
dates	nature des prestations	montant payé	base du rembours.	taux	montant versé		
	pour LILIANE né(e) le 04/04/1949				Α		
	maladie						
	réf 2540 2335640020758						
21/12/2023	PARCOURS COORDONNE - MEDECIN TRAITANT C GENERALISTE Sect1 (G + PC)	26,50	26.50	100 %	20.50		
	participation forfaitaire (PFH)	20,50	20,50	100 %	26,50 -1,00		
	maladie						
	réf 2010 2336080002961						
	A noter :						
	Pour les prestations figurant ci-après vous n'avez pas réglé directement votre professionnel, les participations forfaitaires, les franchises ou les majorations hors parcours coordonné n'ont donc pas été payées, C'est pourquoi elles sont prélevées de manière différée sur ce remboursement.						
17/11/2023	ACTE BIOLOGIE pour LILIANE né(e) le 04/04/49		(2318661	427)	-0,90		

le 26/12/2023 : 24,60 euro(s)



assuré social GUYOT LILIANE nº de Sécurité Sociale 2 49 04 29 233 092 77 Pour toutes vos démarches, utilisez le compte ameli

ou l'application ameli pour smartphone

CPAM de l'HERAULT 29, cours Gambetta 34934 MONTPELLIER CEDEX 9

MME. GUYOT LILIANE 182 AV PIERRE RACINE BAT A COMMODORE 34280 LA GRANDE MOTTE

SERVICE COURRIER LE 0 6 FEV. 2024

Voici le détail des versements vous concernant pour la journée du 05/01/2024

Le remboursement des sommes que vous avez avancées est d'ores et déjà effectué sur votre compte. Ces informations ont été directement transmises par votre caisse d'assurance maladie à votre organisme complémentaire. En conséquence, vous n'avez pas besoin de lui envoyer ce relevé.

dates	nature des prestations	montant payé	base du rembours.	taux	montan verse
	pour LILIANE né(e) le 04/04/1949				
	maladie				
	réf 2520 2400440001328				
07/12/2023	ACTE DE KINESI. (AMS 7.5 + PC)	16,13	16,13	60 %	9,68
	franchise (FRH) (1)			00 70	-0,50
07/12/2023	ACTE DE KINESI. (AMS 10.7 + PC)	23,01	23,01	60 %	13,81
	franchise (FRH) (1)			00 70	-0,50
11/12/2023	ACTE DE KINESI. (AMS 7.5 + PC)	16,13	16,13	60 %	9,68
	franchise (FRH) (1)	,	.01.0	00 /8	-0,50
15/12/2023	ACTE DE KINESI. (AMS 7.5 + PC)	16,13	16.13	60 %	-0,50 9,68
	franchise (FRH) (1)		.0,10	00 70	
18/12/2023	ACTE DE KINESI. (AMS 7.5 + PC)	16,13	16,13	60 %	-0,50 9,68
	franchise (FRH) (1)	1031	.0,102	70 70	-0.50
20/12/2023	ACTE DE KINESI. (AMS 7.5 + PC)	16,13	16,13	60 %	-0,50 9,68
	franchise (FRH) (1)		10,10	00 /8	
2 7/12/20 2 3	ACTE DE KINESI. (AMS 7,5 + PC)	16,13	16,13	60 %	-0,50 9,68
	franchise (FRH) (1)	10,10	10,10	00 70	-0,50
					-0,50
	maladie				
	rêī 2520 2400440001329				
J3/01/2024	ACTE DE KINESI. (AMS 7.5 + PC)	16,13	16,13	60 %	9,68
	franchise (FRH) (1)				-0,50
	maladie				
	réf 2010 2400580002677				



assuré social GUYOT LILIANE
n° de Sécurité Sociale 2 49 04 29 233 092 77
Pour toutes vos démarches, utilisez le compte ameli
ou l'application ameli pour smartphone

CPAM de l'HERAULT 29, cours Gambetta 34934 MONTPELLIER CEDEX 9

MME. GUYOT LILIANE 182 AV PIERRE RACINE BAT A COMMODORE 34280 LA GRANDE MOTTE SERVICE COURRIER LE 0 6 FEV. 2024

Voici le détail des versements vous concernant pour la journée du 11/01/2024

Ces informations ont été directement transmises par votre caisse d'assurance maladie à votre organisme complémentaire . En conséquence, vous n'avez pas besoin de lui envoyer ce relevé.

pour information					
dates	nature des prestations	montant payé	base du rembours.	taux	montan verse
	pour LILIANE né(e) le 04/04/1949				
	maladie				
	réf 2340 2401010016410				
04/01/2024	PHARMACIE (PH7 + PC)	4,04	4.04	100 %	4,04
04/01/2024	HONOR, DISPENS. (HD7 + PC)	1,02	1,02	100 %	1,02
	franchise à retenir (FRT) (1)	.,	.,	.00 70	~0.50
04/01/2024	PHARMACIE (PH7 + PC)	9,06	9,06	100 %	9.06
04/01/2024	HONOR, DISPENS. (2 HD7 + PC)	2,04	2,04	100 %	2,04
	franchise à retenir (2 FRT) (1)	4,07	2,04	100 /6	-
04/01/2024	PHARMACIE (PH7 + PC)	2,22	2,22	100 %	-1,00
04/01/2024	HONOR, DISPENS. (2 HD7 + PC)	2,04	2,04	100 %	2,22
	franchise à retenir (2 FRT) (1)	£1,0√	2,04	100 %	2,04
04/01/2024	PHARMACIE (PH7 + PC)	22,68	22.00	400.0/	-1,00
14/01/2024	HONOR. DISPENS. (3 HD7 + PC)		22,68	100 %	22,68
	franchise à retenir (3 FRT) (1)	3,06	3,06	100 %	3,06
04/01/2024	HONOR.DISPENS.REM (HDR + PC)	6 64			-1,50 °
04/01/2024	HONOR.DISP.AGE (HDA + PC)	0,51	0,51	100 %	0,51
11.5.11.00.00.1	TIONORDISTIAGE (HIA + PC)	1,58	1,58	100 %	1,58

réglé le 11/01/2024 au destinataire PHARMACIE DE L EUROPE : 48,25 euro(s)



assuré social GUYOT LILIANE nº de Sécurité Sociale 2 49 04 29 233 092 77 Pour toutes vos démarches, utilisez le compte ameli ou l'application ameli pour smartphone

CPAM de l'HERAULT 29, cours Gambetta 34934 MONTPELLIER CEDEX 9

MME. GUYOT LILIANE 182 AV PIERRE RACINE BAT A COMMODORE 34280 LA GRANDE MOTTE SERVICE COURRIER LE 0 6 FEV. 2024

Voici le détail des versements vous concernant pour la journée du 31/01/2024

Le remboursement des sommes que vous avez avancées est d'ores et déjà effectué sur votre compte. Ces informations ont été directement transmises par votre caisse d'assurance maladie à votre organisme complémentaire GESTION MUTUELLE. En conséquence, vous n'avez pas besoin de lui envoyer ce relevé.

dates	nature des prestations	montant payé	base du rembours.	taux	montan verse		
	pour LILIANE né(e) le 04/04/1949						
	maladie						
	réf 2520 2403010000738						
05/01/2024	ACTE DE KINESI. (AMS 7.5 + PC)	16,13	16,13	60 %	0.00		
	franchise (FRH) (1)	10,10	10,10	00 /8	9,68		
05/01/2024	ACTE DE KINESI. (AMS 10.7 + PC)	23.01	23,01	60 %	-0,50		
	franchise (FRH) (1)	20,01	23,01	OU 70	13,81		
15/01/2024	ACTE DE KINESI. (AMS 7,5 + PC)	16,13	16 12	60 %	-0,50		
	franchise (FRH) (1)	10,13	16,13	60 %	9,68		
22/01/2024	ACTE DE KINESI. (AMS 7.5 + PC)	16,13	46.40	20.01	-0,50		
	franchise (FRH) (1)	10,13	16,13	60 %	9,68		
25/01/2024	ACTE DE KINESI. (AMS 7.5 + PC)	46.45	40.40	0 0/	-0,50		
	franchise (FRH) (1)	16,13	16,13	60 %	9,68		
29/01/2024	ACTE DE KINESI. (AMS 7.5 + PC)	46.40	10.10		-0,50		
	franchise (FRH) (1)	16,13	16,13	60 %	9,68		
	, and the control of				-0,50		
	maladie						
	ráf 2010 2403180003608						
	A noter :						
	Pour les prestations figurant ci-après vous n'avez pas réglé directement votre professionnel, les participations forfaitaires, les franchises ou les majorations hors parcours coordonné n'ont donc pas été payées. C'est pourquoi elles sont prélevées de manière différée sur ce remboursement.						
4/01/2024	PHARMACIE pour LILIANE né(e) le 04/04/49		(24011627	92\	-4,00		

le 31/01/2024 : 55,21 euro(s)

⁽¹⁾ Les participations forfaitaires et franchises constatées sur ces actes sont déduites du montant remboursé dans la partie « Vos remboursements de soins » ou le seront sur vos prochains règlements.